Les Jeunes MR proposent de créer des structures adaptées pour les jeunes entre aide à la jeunesse et santé mentale

Niveau de pouvoir :

Fédéral, Région, FWB

Catégorie :

Petite enfance / Jeunesse / Aide à la Jeunesse

État des lieux :

En Fédération Wallonie-Bruxelles, des centaines de jeunes se retrouvent chaque année dans une situation kafkaïenne : trop complexes pour l'aide à la jeunesse, pas assez stabilisés pour la psychiatrie, non éligibles aux services du handicap. Cette fragmentation des compétences entre trois niveaux de pouvoir génère un phénomène de « ping-pong » institutionnel aux conséquences dramatiques. Les délais d'attente en pédopsychiatrie dépassent régulièrement 12 mois. Des mineurs se retrouvent hospitalisés en unités psychiatriques adultes. Des familles sont parfois contraintes d'abandonner légalement la garde de leur enfant pour que celui-ci accède enfin à des soins.L'absence de structures adaptées génère un coût humain considérable et un coût financier significatif à long terme, par la surreprésentation de ce public dans la délinquance et la grande précarité. La FWB ne dispose par ailleurs d'aucun outil statistique fiable pour mesurer l'ampleur réelle du phénomène. La DPC 2024-2029

reconnaît elle-même qu'il est impératif que les acteurs collaborent davantage et s'engage à instaurer des dispositifs de prise en charge structurels et cofinancés. Il est temps de passer des engagements aux actes.

Motivation de la proposition :

Les Jeunes MR défendent le droit de chaque jeune à une prise en charge digne et adaptée. L'égalité des chances, valeur fondamentale du libéralisme, impose que les plus vulnérables ne soient pas abandonnés par des querelles de compétences institutionnelles.

Le MR défend une gestion efficiente des finances publiques : investir dans une prise en charge précoce et adaptée représente une économie significative à long terme, bien supérieure aux coûts de la délinquance, de l'hospitalisation répétée et de l'exclusion sociale.

La DPC 2024-2029 a permis de réunir sous un même ministère les compétences de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, à garantir des prises en charge individualisées et holistiques, il est désormais temps d'instaurer des dispositifs structurels cofinancés entre entités. Des modèles intersectoriels ont démontré leur efficacité en Flandre et aux Pays-Bas.

Cette motion appelle à la mise en œuvre rapide et concrète de ces engagements.

Proposition concrète :

1. L'adoption rapide d'un accord de coopération contraignant et cofinancé entre la FWB, les Régions et le niveau fédéral, définissant clairement les responsabilités de chaque entité pour les jeunes à la croisée des secteurs
2. La création de structures intersectorielles pilotes combinant en un même lieu approche psychiatrique, éducative et sociale, financées conjointement par les entités compétentes
3. L'interdiction du placement de mineurs en unités psychiatriques adultes, avec obligation pour

l'autorité fédérale de créer les places en pédopsychiatrie nécessaires et monitoring public annuel

4. La formation obligatoire de tous les travailleurs de l'aide à la jeunesse à la reconnaissance et à la gestion des troubles psychiatriques, intégrée dans la formation initiale et continue
5. La mise en place immédiate de l'outil statistique prévu par la DPC, afin de mesurer l'ampleur du phénomène et garantir l'efficience des dépenses publiques engagées dans ce secteur

Motion déposée par :

Fédération de Liège